

QUESTION ECRITE
N° 09

Auteur : M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Objet : état et besoins en termes de ressources humaines pour le dispositif diplomatique et consulaire français en Mongolie.

Le Ministre des Affaires étrangères effectuera à la mi-septembre une visite officielle en Mongolie trois mois après les élections présidentielles locales qui ont vu la réélection du Président sortant. Les entreprises françaises présentes dans le pays et celles qui prévoient leur implantation prochaine se sont fortement mobilisées autour de cette visite cruciale pour le développement de nos relations diplomatiques et économiques bilatérales.

La Mongolie connaît depuis peu un développement économique particulièrement important et a connu le record mondial de croissance en 2011 avec 17,5 % de progression du PIB et pas moins de 11,5 % au troisième trimestre 2012 (avec une prévision de 15 % en moyenne dans les 8 prochaines années selon le FMI). Ce pays présente en effet de nombreux avantages et perspectives économiques avec des besoins en infrastructure immenses, des ressources minières et agricoles très importantes et avec des coûts de pénétration du marché faibles dans un contexte juridique du droit des entreprises simple, fiable et stable. Tous ces arguments militent pour une présence accrue des services français dans ce pays démocratique, francophile et privilégiant les entreprises autres que chinoises et russes dans le cadre de sa politique du "troisième voisin" visant à diminuer la dépendance vis-à-vis de ces deux géants qui l'entourent.

Le dispositif public français n'est pourtant pas à la hauteur des enjeux en termes de ressources humaines. Le poste ne dispose que d'un cadre C et de deux cadres A. Une secrétaire de Chancellerie semble nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci qui ne dispose pas, non plus, d'un service culturel : l'affectation d'un attaché de coopération culturelle universitaire et scientifique pour le développement de notre relation bilatérale semble également une priorité pressante.

Le Ministère des Affaires Etrangères a-t-il prévu de soutenir les services publics français en Mongolie par la création prochaine de ces deux postes ?

ORIGINE DE LA REPONSE : MAE/Direction des Ressources Humaines/Bureau du plafond d'emplois, de la rémunération et du dialogue de gestion

Réponse

Le Ministère des Affaires étrangères remercie Monsieur le Conseiller élu à l'Assemblée des Français de l'Etranger pour la circonscription de Tokyo pour son intérêt porté au dispositif diplomatique et consulaire français en Mongolie et l'assure qu'il a été pris bonne note de l'état et des besoins en ressources humaines de notre ambassade à Oulan Bator.

1/ Dans le cadre de l'exercice de programmation 2013 des effectifs du Ministère des Affaires étrangères dans le réseau à l'étranger, l'Ambassade de France à Oulan-Bator avait demandé la création d'un poste d'attaché de coopération universitaire, scientifique et technique (ACSU), justifiée par l'indispensable dynamisation de son activité dans un pays en mutation : demande de création d'un poste d'attaché de coopération universitaire, scientifique et technique (ACSU).

Dans le contexte de très fortes contraintes budgétaires auxquelles ce ministère doit faire face, cette demande n'a malheureusement pas pu être retenue au titre de la programmation 2013.

2/ La question d'un éventuel renforcement du dispositif diplomatique et consulaire français en Mongolie (notamment la création d'un poste de secrétaire de chancellerie cadre B) sera réexaminée dans le cadre du dialogue de gestion de la programmation 2014, entre l'Ambassade et les services concernés du Ministère des Affaires étrangères : Direction des Ressources humaines, direction Asie, DFAE (s'agissant de la création du poste de secrétaire de chancellerie), DGM (s'agissant de la création du poste d'attaché de coopération), Inspection générale des Affaires étrangères.../.